

*Affaires courantes*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je dois dire au député de Churchill que le Président a déjà déclaré dans sa décision que ni l'incident Lachance ni la décision Blenkarn ne devraient être considérés comme des précédents.

Quoi qu'il en soit, la présidence prendra les observations du député en délibéré et rendra une décision plus tard sur les objections soulevées.

Je tiens à remercier les députés de Kamloops, de Churchill, d'Edmonton-Est et tous les autres députés de leur participation à ce débat. Je rendrai une décision dans les plus brefs délais.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je vous sais gré de vos observations, mais, comme mon collègue de Kingston et les Îles l'a dit également, puisque le rapport vient tout juste d'être déposé, nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner. Si, à notre avis, de nouveaux renseignements ou éléments pouvaient aider la présidence à rendre sa décision, nous nous sentirions certes obligés de les présenter lundi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si, une fois que le Président aura rendu sa décision, le député veut soulever une autre objection ou encore la question de privilège, il pourra le faire.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre):** Monsieur le Président, je ne veux pas intervenir trop longuement dans le débat sur ce rappel au Règlement, car la journée d'aujourd'hui est réservée à l'opposition, et qui plus est à l'opposition officielle. Il est malheureux que le NPD ait décidé d'accaparer tant de temps, mais je pense que nous devons, en tant que députés ministériels, répondre à ce rappel au Règlement.

J'ai beaucoup entendu dire cet après-midi que des principes fondamentaux étaient en jeu. Je suis d'accord. Nous parlons de principes fondamentaux, mais il en est un qu'on oublie dans cette discussion, et un principe dont les néo-démocrates ont très clairement abusé: l'opposition a certes le droit de manifester son opposition, mais le gouvernement doit en fin de compte avoir le droit de gouverner. Il doit pouvoir faire adopter ses mesures législatives.

Voilà un principe très fondamental et probablement le plus important d'une démocratie parlementaire. Voilà qui constitue à mon avis la véritable question dont nous discutons ici aujourd'hui, non pas la décision qu'a prise le président du comité. Il s'agit de savoir pourquoi le président a dû prendre cette décision. Si nous examinons bien le rappel au Règlement qu'on a soulevé aujourd'hui, certaines observations s'imposent.

Tout d'abord, comme vous l'avez dit plusieurs fois, la présidence s'est déjà prononcée sur le fond de la question. Le Président a clairement dit qu'il ne considère pas cette décision comme un précédent. Ce n'est pas un précédent dont la Chambre est saisie. Je comprends cet argument et je n'ai pas l'intention de le contester.

Mais les membres du NPD soutiennent, même si le Président s'est prononcé sur la question et même si le Comité des finances a remis son rapport, qu'ils ont droit de faire de l'obstruction et de retarder tout le processus. Tel est leur seul et unique objectif. Ils usent à nouveau de leurs bonnes vieilles tactiques d'obstruction ou, pour utiliser leur propre terminologie, cherchent à «botter le train» au Parlement. C'est essentiellement ce qu'ils font.

Vous savez, monsieur le Président, que l'une des principales tâches du Président est de maintenir l'ordre. Il en va de même des présidents des comités qui doivent recourir à tous les moyens à leur disposition pour maintenir l'ordre.

La situation à laquelle a dû faire face le président du Comité des finances est plutôt inhabituelle et concerne le comportement excessif des membres du Nouveau Parti démocratique. Je n'ai jamais vu, depuis dix ans que je siége à la Chambre, des députés courir de-ci de-là, un oreiller sous le bras, pantoufles et grelots aux pieds! Personne n'avait jamais vu ça. Il n'y pas, monsieur le Président, comportement plus enfantin.

Si ma mémoire est bonne, le comité a siégé pendant quelque trente-six heures. Il a tenu une séance-marathon de trente-six heures sans interruption simplement parce que les députés néo-démocrates ne voulaient pas participer à des débats sérieux ni permettre à la